

# AVIS AU PUBLIC

## Eaux – Forages géothermiques à Trintange

En application de l'article 24, §1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public qu'en date du

**1<sup>er</sup> mars 2023**

une demande d'autorisation a été déposée à l'Administration de la Gestion de l'Eau, sous référence

**EAU/AUT/23/2828**

concernant

**2 forages géothermiques**

au

**21, rue Principale, L-5460 Trintange**

Une copie de la demande d'autorisation est déposée à la commune et peut être consultée librement.

Trintange, le 11 avril 2023  
pour le Collège des bourgmestre et échevins :



Le Bourgmestre



le Secrétaire

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le soussigné bourgmestre de la commune de Waldbredimus certifie que la présente est publiée et affichée à partir de ce jour conformément à l'article 24 (1) de la loi modifiée du 19 décembre 2008.

Trintange, le 11 avril 2023



le Bourgmestre



le Secrétaire